

DECISION DU MAIRE 2026/053

Monsieur le Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention –
Département de Saône-
et-Loire – Dispositif
« Chèques arbres 71 »**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy de procéder à la plantation d'arbres,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ces projets,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au titre du dispositif « Chèques Arbres 71 » du Département de Saône-et-Loire pour la plantation d'arbres sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : Le montant de subvention sollicité est de 1000€ pour la plantation de 30 arbres (montant de dépenses : 5 919.87€ HT).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 10 août 2026

Pascal SEURE
Maire

